

SERVICE: GIL

Nombre d'exemplaires :

Visa du Service :

Visa de M. le Directeur général :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 32- BUDGET COMMUNAL 2019 – octroi d’un subside en nature – Belle Diversité, A.S.B.L. – Approbation – Avis de la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire ».

LE CONSEIL

Vu la mise à disposition d’un appartement à titre gratuit par la Ville à L’ASBL « Belle Diversité » ;

Attendu que la subvention estimée à 641€ pour la période du 21 décembre 2018 au 21 janvier 2019 sous forme de mise à disposition de la conciergerie de l’immeuble rue Spintay 130A, les lieux sont mis à disposition pour y organiser des activités destinées à la promotion de l’ASBL « la Belle Diversité » ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation , modifié par le Décret du 22 novembre 2007 ;

Vu l’article 1222-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les circulaires ministérielles relatives aux budgets 2018 et 2019 ;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 relatives au contrôle de l’octroi et de l’emploi de certaines subventions par les communes ;

Vu sa décision du 24 novembre 2008 sur les mesures de contrôle financier des A.S.B.L., et Associations aidées par la Ville et ses dérogations ;

Vu la décision du Collège communal, en sa séance du 21 décembre 2018 ;

Attendu que tout bénéficiaire d’une subvention accordée par la Ville doit l’utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l’article L3331-3 du Code de la Démocratie locale et la Décentralisation) ;

Vu l’avis favorable émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

- D'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de mise à disposition de la conciergerie de l'immeuble sis rue Spintay 130A et estimée à 641€ pour la période du 21 décembre 2018 au 21 janvier 2019 ;
- De déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500€ et 25.000€ en demandant à l'ASBL de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

La présente délibération sera transmise, pour information, à l'A.S.B.L. « Belle Diversité » et au Service des Finances.

PROJET soumis au Conseil communal